



RÉPUBLIQUE FRAN

MAIRIE DE BERNES

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID : 095-219500584-20250121-2025_03-AR



N° 2025-03

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention d'honoraires d'avocat portant sur la mission de représentation en justice, suite à la requête indemnitaire de la Société Sport France auprès du Tribunal Administratif (N°2412341) avec le Cabinet GENTILHOMME-103 rue de la Boétie-75008 PARIS, au prix unitaire de 300 € H.T, à compter du 18 décembre 2024.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 21/1/2025

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de diffusion: 24 janvier 2025

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*